

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

65/100

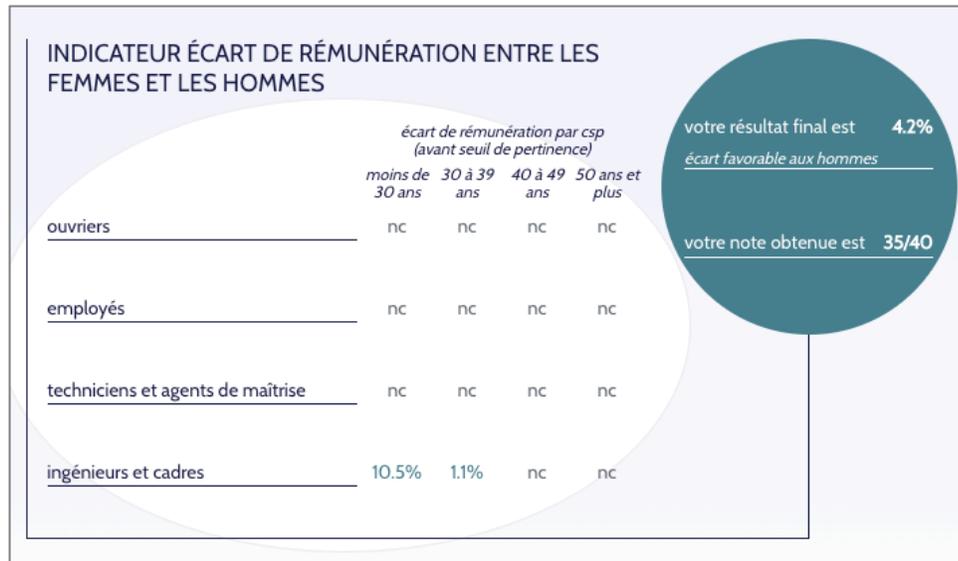
65 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2019

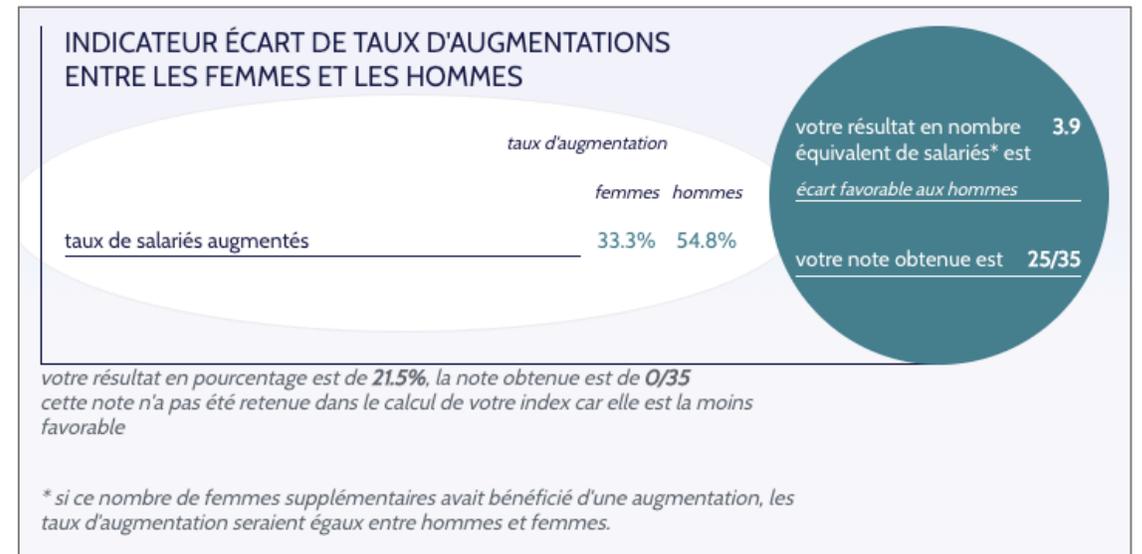
Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES : 50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index : 80

INDICATEUR ECART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



INDICATEUR ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

65/100

65 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES : 50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index : 80

INDICATEUR DE POURCENTAGE DE SALARIEES AUGMENTEES DANS L'ANNEE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est 0%

votre note obtenue est 0/15

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARMIS LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est 2

les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est 5/10